

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 18419 Numéro SIREN : 420 038 366 Nom ou dénomination : PELICAN VENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 90296



20190902962018

DATE DEPOT : 20/08/2019

N° DE DEPOT : 90296

N° GESTION : 1998B18419

N° SIREN : 420038366

DENOMINATION : PELICAN VENTURE

ADRESSE : 19 rue du 4 Septembre 75002 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

21 AOUT 2019

Sous le N° :

90296 

PELICAN VENTURE

Siège social : 19 rue du quatre septembre - 75002 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 3309778 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

RSM PARIS
Membre de RSM International

26 rue Cambacérès
75008 PARIS

Dominique BEYER

40 rue de l'Est
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

PELICAN VENTURE

Siège social : 19 rue du quatre septembre ~ 75002 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 3309778 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société PELICAN VENTURE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PELICAN VENTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie 'Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels' du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

La note 2 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié et confirmé le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

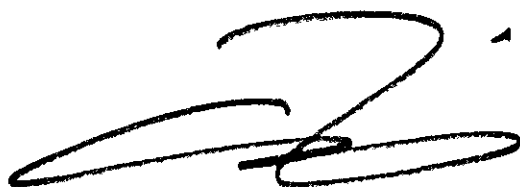
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Boulogne, le 5 juin 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

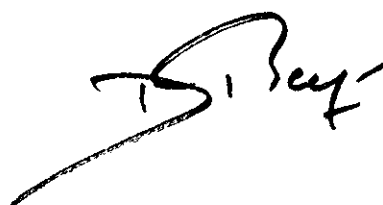
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Stéphane MARIE

Associé

Dominique BEYER

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'D' and 'B' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Dominique BEYER

Associé

PÉLICAN VENTURE

COMPTES ANNUELS 2018

**PÉLICAN VENTURE SAS
19 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
75002 PARIS**

Actif

(en milliers d'euros)	2018			2017
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	4	1	3	2
Immobilisations corporelles	180	66	114	143
Titres de participation	65 243	2 568	62 675	61 917
Autres immobilisations financières	5 464	465	4 999	2 335
ACTIF IMMOBILISE	70 891	3 100	67 791	64 397
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	2 126	1 774	352	339
Autres créances d'exploitation	8 430	4 548	3 882	3 908
Valeurs mobilières de placement	1 123	278	845	3 475
Disponibilités	4 537	-	4 537	3 744
ACTIF CIRCULANT	16 216	6 600	9 616	11 466
Charges constatées d'avance	8	-	8	8
Ecart de conversion actif	132	-	132	-
TOTAL ACTIF	87 247	9 700	77 547	75 871

Passif

(en milliers d'euros)	2018	2017
Capital social	3 310	3 310
Primes	18	18
Réserve légale	401	401
Autres réserves	114	114
Report à nouveau	66 759	62 406
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 033	6 552
Acompte sur dividendes	-	-
CAPITAUX PROPRES	76 636	72 801
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	132	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	400
Dettes financières diverses	-	1
Fournisseurs	74	120
Dettes fiscales et sociales	510	566
Autres dettes	195	1 983
TOTAL DETTES	779	3 070
TOTAL PASSIF	77 547	75 871

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	691	938
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	691	938
Autres achats et charges externes	(413)	(733)
Impôts, taxes et versements assimilés	(49)	(56)
Frais de personnel	(799)	(941)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
- sur immobilisations	(32)	(29)
- sur actif circulant	(65)	(100)
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(1 359)	(1 859)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(668)	(921)
RESULTAT FINANCIER	6 088	1 659
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 420	738
RESULTAT EXCEPTIONNEL	626	5 680
Impôt sur les bénéfices	(12)	134
RESULTAT NET	6 033	6 552

Annexe aux comptes sociaux

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés supra sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 avant affectation du résultat s'élève à 77 547 053,32 € ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 6 033 429,54 €.

Les comptes annuels de PÉLICAN VENTURE ont été arrêtés par le Président en date du 7 mai 2019.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

En 2018, Pélican a acquis 21 140 actions de la société GROUPE GORGÉ pour 329 milliers d'euros.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général, récemment modifié par les Règlements de l'ANC 2015-06, 2016-07, 2017-01 et 2018-07. Les hypothèses de base sont les suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

Logiciels	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition déduction faite des éventuelles provisions estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée sur la base de la valeur d'utilité des titres, qui représente ce qu'il serait acceptable de décaisser pour acquérir ces titres. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Cela implique d'utiliser des projections de flux de trésorerie. Quand les titres sont cotés en bourse, la capitalisation boursière des derniers mois est également prise en considération.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine déduction faite des provisions estimées nécessaires.

Créances

Les provisions pour dépréciation d'actif sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Trésorerie, valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

NOTE 3 NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 État de l'actif immobilisé

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations incorporelles en cours	2	4	2	4
TOTAUX	2	4	2	4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	178	2	-	180
TOTAUX	178	2	-	180
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	64 477	766	-	65 243
Autres immobilisations financières	2 335	5 280	2 151	5 464
TOTAUX	66 812	6 046	2 151	70 707

L'évolution des titres de participation s'explique par :

- l'acquisition d'actions de GROUPE GORGÉ ;
- la souscription au capital de la société VIBRANIUM, en décembre 2018.

Les variations sur autres immobilisations financières se justifient principalement par des mouvements sur parts de fonds.

3.2 État des amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est de 32 milliers d'euros. Elle concerne le matériel de transport principalement. Le montant total des amortissements au 31 décembre 2018 est de 67 milliers d'euros.

3.3 État des provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Transfert	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	-	132	-	-	132
TOTAUX (1)	-	132	-	-	132
Provisions pour dépréciation :					
- des titres de participation	2 560	8	-	-	2 568
- des immobilisations financières	-	465	-	-	465
- des comptes clients	1 709	65	-	-	1 774
- des autres créances	4 459	90	-	-	4 548
- des valeurs mobilières de placement	310	66	98	-	278
TOTAUX (2)	9 038	694	98	-	9 633
TOTAUX GENERAUX (1) + (2)	9 038	826	98	-	9 765

Une provision pour risque de 132 milliers d'euros a été constituée pour couvrir une position sur de la cryptomonnaie.

La dotation de 465 milliers d'euros sur dépréciation des autres immobilisations financières concerne un fonds dont la valeur liquidative est inférieure au montant investi.

La dotation aux provisions des comptes clients concerne la filiale TROIDEMI.

L'évolution des provisions pour dépréciations des autres créances s'explique principalement par des augmentations de 49 milliers d'euros sur l'en cours de la société TROIDEMI et de 37 milliers d'euros sur l'en cours de la SCI AUSSONNE.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières de placement », qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 pour un montant (valeur brute) de 1 123 milliers d'euros, est composé :

- de parts de FCP pour 199 milliers d'euros ;
- d'actions cotées pour 850 milliers d'euros ;
- d'actions non cotées pour 70 milliers d'euros ;
- d'autres titres non cotés pour 4 milliers d'euros.

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	176	76	100
Autres immobilisations financières	7	-	7
Autres créances clients	2 126	-	2 126
Sécurité Sociale et autres organismes	1	1	-
État et autres collectivités publiques :			
- Impôt sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	12	12	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés	8 416	3 869	4 547
Débiteurs divers	1	-	1
Charges constatées d'avance	8	8	-
TOTAUX	10 747	3 966	6 781

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement des créances provisionnées sur des filiales.

Produits à recevoir : néant.

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à un an maximum à l'origine	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	74	74	-
Personnel et comptes rattachés	46	46	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	85	85	-
État et autres collectivités publiques :			
- Impôt sur les bénéfices	1	1	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	367	367	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	11	11	-
Groupe et associés	6	6	-
Autres dettes	188	188	-
TOTAUX	778	778	-

Charges à payer par postes du bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	-
Emprunts & dettes financières diverses	-
Fournisseurs	54
Dettes fiscales & sociales	74
Autres dettes	-
TOTAL	128

3.6 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début d'exercice	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	3 310	-	-	-	3 310
Primes	18	-	-	-	18
Réserves légales	401	-	-	-	401
Autres réserves	114	-	-	-	114
Report à nouveau	62 406	-	6 552	(2 199)	66 759
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-
Résultat N-1	6 552	-	(6 552)	-	-
TOTAUX	72 801	-	-	(2 199)	70 602
Résultat de l'exercice					6 033
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES					76 636

Le capital est composé de 2 298 457 actions de 1,44 euros de nominal.

3.7 Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits financiers nets de participation ⁽¹⁾	4 606	1 026
Produits nets des placements financiers	2 146	567
Intérêts et charges assimilés	(1)	(12)
RESULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	6 751	1 581
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation de compte-courant	-	299
Reprises sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	98	17
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽²⁾	(8)	(2)
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières ⁽³⁾	(465)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation de compte-courant ⁽⁴⁾	(90)	(138)
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(66)	(98)
Dotations aux provisions pour risques ⁽⁵⁾	(132)	-
RESULTAT FINANCIER	6 088	1 659
⁽¹⁾ Le poste « Produits nets de participation » se compose des dividendes reçus de SOPROME (2 290 milliers d'euros) et de GROUPE GORGÉ (2 316 milliers d'euros) en 2018 et de dividendes reçus de SOPROME (1 026 milliers d'euros) en 2017. ⁽²⁾ Concerne en 2018 les titres ECA (7 milliers d'euros) et les parts de la SCI THOUVENOT (1 milliers d'euros) et en 2017 la SCI THOUVENOT (2 milliers d'euros). ⁽³⁾ La dotation de 465 milliers d'euros concerne une provision d'un fonds de placement. ⁽⁴⁾ Concerne en 2018 les créances TROIDEMI (49 milliers d'euros) et SCI AUSSONNE (37 milliers d'euros) principalement et en 2017 les créances TROIDEMI (48 milliers d'euros) et SCI BETHUNE (85 milliers d'euros). ⁽⁵⁾ La dotation de 132 milliers d'euros concerne un risque sur un investissement en cryptomonnaie.		

3.8 Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2018
Plus-value sur cession des parts PAM SELECT 3D	610
Intérêts moratoires perçus concernant la contribution à 3 %	16
RESULTAT EXCEPTIONNEL	626

3.9 Impôt sur les sociétés

Une plus-value de 29,1 millions d'euros, liée à la fusion de BALISCO et GROUPE GORGÉ (ex FINUCHEM) réalisée en 2009, bénéficie d'un sursis d'imposition tant que les titres reçus en rémunération de cette fusion sont détenus par PÉLICAN VENTURE. Les titres reçus à l'occasion de cette opération sont toujours détenus par PÉLICAN VENTURE.

PÉLICAN VENTURE et TROIDEMI forment un périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2013.

Au 31 décembre 2018, le résultat fiscal de l'ensemble intégré, avant imputation des déficits, se décompose ainsi :

- Taux normal : 610 milliers d'euros
- Taux réduit : 97 milliers d'euros

Après imputation des déficits à hauteur de 610 milliers d'euros, le déficit reportable s'élève à 2 406 milliers d'euros.

3.10 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

L'incidence du CICE, qui s'élève à 3 milliers d'euros, a été comptabilisée en diminution des charges de personnel conformément à la recommandation de l'ANC (note d'information du 28 février 2013). Il a été utilisé pour renforcer les fonds propres.

NOTE 4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances, Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL					
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CFPI (en cours de liquidation)	n/a n/a	100,00 % -	400 -	- -	- -
FRANCEOLE HOLDING (en cours de liquidation)	n/a n/a	94,00 % -	1 600 -	478 -	- -
GROUPE GORGE	13 503 93 140	53,60 % 2 316	44 655 44 655	- -	3 467 338
SOPROMEC PARTICIPATIONS	9 404 11 103	99,99 % 2 290	17 331 17 331	- -	- (485)
SCI THOUVENOT	8 216	100,00 % -	762 216	- -	- (1)
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
Néant					
3. Participations (détention inférieure à 10 %)					
Néant					
FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCEDE PAS 1 % DU CAPITAL					
1. Ensemble des filiales			56 32	7 698 -	
2. Ensemble des participations	Néant				

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Lettres de confort ou cautions délivrées en faveur de tiers : 116 milliers d'euros

4.2.2 Covenants financiers

Néant.

4.2.3 Engagements reçus

Néant

4.2.4 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 77 milliers d'euros à la date de clôture.

4.3 Nantissements, garanties et sûretés

Néant

4.4 Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2018	2017
Effectif moyen employé	7	7
Cadres et professions supérieures	4	4
Techniciens et agents de maîtrise	3	3

4.5 Rémunération des mandataires sociaux

Il a été versé aux dirigeants de PÉLICAN VENTURE une rémunération brute globale de 206 126 euros ainsi que 14 611 euros d'avantages en nature.

4.6 Faits exceptionnels et litiges

La société est régulièrement engagée dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de ses conseils, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées dans les comptes.

4.7 Événements postérieurs

Il n'y pas d'événement significatif qui soit intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date à laquelle le président a arrêté les comptes.

4.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2018, les honoraires des deux commissaires aux comptes de PÉLICAN VENTURE s'élèvent à 30 milliers d'euros. Ils sont liés à la certification des comptes.

PELICAN VENTURE
Société par actions simplifiée au capital de 3.309.778,08 €
Siège social : 19 rue du Quatre Septembre – (75002) PARIS
420 038 366 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019**

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 6 033 429,54 € tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 30 524 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 8 547 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés au 31 décembre 2018, se soldant par un résultat net part du groupe de -1,6 millions d'euros, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ceux-ci ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion :

- Décide d'affecter le bénéfice de de l'exercice de 6 033 429,54 € au compte de report à nouveau qui passe ainsi à 72 792 776,59 €;
- Décide de distribuer un dividende de 2.198.799,41€, prélevé sur le compte de report à nouveau créditeur, soit 0,956 euro par action (étant précisé que ce montant de dividende par action n'est pas pertinent eu égard à l'existence d'actions de préférence),
- Constate que le solde du compte report à nouveau s'élèvera ainsi à 70 593 977,18 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

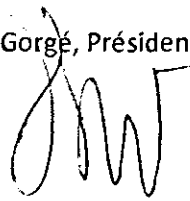
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par action	Autres revenus distribués	
2015	1,03 €		
2016	0,96 €		
2017	0,96 €		

[...]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que, en ce qui concerne la décision de distribution du dividende, le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

[...]

Extrait certifié conforme le 29 juillet 2019, par Jean-Pierre Gorgé, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPG', is written over the text 'Jean-Pierre Gorgé'.

Désignation de l'entreprise : PELICAN VENTURE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 rue du Quatre Septembre		75002 Paris	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 2 0 0 3 8 3 6 6 0 0 0 5 0		Neant ☐	
		Exercice clos le 31 12 2019	
		N-1 31 12 2017	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS *			
CRÉANCES			
DIVERS			
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance (3)*			
TOTAL (III)			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Ecarts de conversion actif* (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			
Renvois : (1) Dont droit au bail			
Clause de réserve de propriété *			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PELICAN VENTURE

Neant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 309 778.....)	DA	3 309 778	3 309 778
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	18 334	18 334
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD	401 261	401 261
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	40 978	40 978
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG	72 628	72 628
	Report à nouveau	DH	66 759 347	62 405 974
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 033 430	6 552 173
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	76 635 756	72 801 126
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	132 446	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	132 446	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		400 525
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	6 356	6 032
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 857	120 523
	Dettes fiscales et sociales	DY	510 472	566 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	188 167	1 976 793
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	778 852	3 069 935
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	77 547 053	75 871 061
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	778 852	2 731 253
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PELICAN VENTURE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	691 013	FH		FI	691 013 937 701
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	691 013	FK		FL	691 013 937 701
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	691 022 937 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	413 127 733 076
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	49 240 55 770
	Salaires et traitements*					FY	560 478 663 435
	Charges sociales (10)					FZ	238 837 277 723
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	31 877 28 996
			{ - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	65 178 99 801
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	3 3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 358 738 1 858 804
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(667 716) (921 096)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 606 122 1 026 778
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8 875 128 250
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	141 805 46 892
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	98 370 316 603
	Différences positives de change					GN	126 860 386 366
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 868 995 4 293
	Total des produits financiers (V)					GP	6 851 028 1 909 183
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	761 775 238 242
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 027 11 485
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	431
	Total des charges financières (VI)					GU	763 233 249 727
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 087 795 1 659 456
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 420 079 738 361

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PELICAN VENTURENéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 063		6 112
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	2 687 321		5 847 732
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	292		280 001
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	2 703 676		6 133 844
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE			111 402
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 077 840		341 129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			1 297
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 077 840		453 828
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	625 835		5 680 016
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 485		(133 796)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 245 726		8 980 736
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 212 296		2 428 563
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 033 430		6 552 173
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	IIV	produits de locations immobilières		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont {	IIP	- Crédit bail mobilier *		
			- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHI			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 727 899		1 147 469
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			6 302
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cession de titres			2 077 840		2 687 321
Intérêts moratoires dégrèvement contribution 3%					16 063
Reprise dépréciation créance sur séquestre					292
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.